



CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'UEBERSTRASS  
Compte rendu de séance du vendredi 12 mai 2023

*Sous la présidence de Madame LEY Marie-Cécile, Maire*

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : M. WININGER Sébastien, adjoint, Mmes LEY Marie-Eve, VANSTEENKISTE Paméla, adjointes, MM RABASTE Michel, PETER Daniel Mmes SAHM Aurélie, ECKENSCHWILLER Carine et PATRIX Caroline

Absents excusés : MM STREICHER Marc et BERTHAULT Pascal

Secrétaire de séance : M. WININGER Sébastien

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24/03/2023
2. Délibération autour des emplois saisonniers
3. Information sur l'entretien des lisières boisées
4. Point d'étape sur l'aménagement du terrain de tennis
5. Bilan travaux
6. Information sur la rénovation de l'escalier de l'église et l'organisation de la journée citoyenne
7. Divers

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- ✓ Remboursement des frais occasionnés lors de l'achat exceptionnel de décorations, ainsi que pour l'achat de carburant

**POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 24/03/2023**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 09/05/2023, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 – Délibération autour des emplois saisonniers**

Nous avons reçu plusieurs demandes de contrat d'été pour des jeunes du village et hors village.

L'emploi d'un jeune un mois coutera : 866.79 € de charges patronales et 1 475,93€ de salaire (temps complet). Les tâches à effectuer par eux seront limitées aux travaux strictement manuels.

Sur le rapport de Madame le maire, après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal :

Décide

- La création de deux emplois non permanents d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures pour la période de deux semaines.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 26 juin 2023.

### **POINT 3 – Information sur l'entretien des lisières boisées**

Suite aux drames dont la presse à fait écho et avec l'aide de la CEA, nous souhaitons notifier un courrier aux propriétaires des lisières boisées aux abords des routes départementales pour les informer de leurs obligations.

### **POINT 4 – Point d'étape sur l'aménagement du terrain de tennis**

Les demandes de subvention au titre de la DETR 2023 ainsi qu'auprès de l'agence nationale du sport ont été déposée à ce jour – sans encore de retour.

La semaine de concertation des jeunes du village aura bien lieu du 10 au 13 juillet 2023. Les invitations vont être envoyées dans les jours à venir.

Nous sommes dépendant des subventions que pourraient nous être attribuées et qui couvrent 80% de la dépense.

### **POINT 5 – Bilan travaux**

Accessibilité : l'entreprise chargée de la mise en place des garde-corps a été placé en liquidation judiciaire. La commune cherche des solutions pour finir les travaux.

Appartements : les appartements pourront être remis en location

Hall d'entrée mairie : la commune va solliciter des devis pour poursuivre les travaux

### **POINT 6 – Information sur la rénovation de l'escalier de l'église et l'organisation de la journée citoyenne**

L'entreprise SEN de WALDIGHOFFEN propose de nous accompagner dans la réalisation du sablage des mains courantes et garde-corps, pour la mise à nu du mur, puis l'application d'un enduit naturel. Ces travaux devront être réalisés par la commune et les bénévoles. C'est un travail important, qui devrait prendre deux semaines de travail et un budget d'environ 15 000€ doit être envisagé.

### **POINT 7 – Délibération pour le remboursement des frais occasionnés lors d'achats exceptionnels**

Mesdames Marie-Cécile LEY et Marie-Eve LEY ont engagé pour le compte de la commune des dépenses tel que ci-dessous décrites et justifiées sur factures / tickets de caisse :

Marie-Cécile LEY : 56.26 €, gasoil pour le véhicule communal

Marie-Eve LEY : 133.38 €, décorations pour le fleurissement

Le conseil décide à l'unanimité :

- de procéder au remboursement de ces sommes auxdites personnes
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget

## POINT 8 – Divers

### Dégradations chemin communal

Des dégradations du chemin communal (Josan weg) servant d'accès à la parcelle occupée par l'entreprise HK Terrassement pour son stockage de gravats ont été constatées. Elles sont principalement dues aux passages de semi-remorques trop lourds pour la nature du chemin.

### Courrier aux députés sur le passage de la compétence de l'eau

Monsieur Daniel PETER propose au Conseil de s'associer à l'initiative de l'association des maires ruraux.

### Apéritif communal

Un apéritif communal sera organisé le 09 juillet 2023 afin d'inaugurer la fresque

### Entretien des trottoirs

Madame ECKENSCHWILLER propose de faire un rappel sur l'entretien des trottoirs aux occupants de la Grand'Rue.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève et clôt la séance à 22h12.

Prochain conseil : vendredi 23 juin 2023